

REGLEMENT DU TRAIL DU DAUPHINE - EDITION 2025

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à l'une des 2 épreuves du Trail du Dauphiné.
L'organisateur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve.

Présentation

Le club de triathlon de Romans sur Isère, le Romanais Triathlon organise le **dimanche 12 janvier 2025**, la 5^e édition de son trail hivernal, le Trail du Dauphiné.

Cette course se déroule à Meymans, commune de Beauregard Baret (26) et emprunte majoritairement des sentiers pédestres et VTT balisés FFC.

Il s'agit de 2 courses en départ différé à 9H30 pour le 15km et 10H00 pour le 8km :

15km - 510m D+

8km - 210 D+

Conditions de participation

En intégrant la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m), les coureurs devront être âgés le jour de la course de plus de :

16 ans (cadets U18) pour le 8 km et

18 ans pour le 15km

Les inscriptions ne seront validées qu'après la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

○ Union française des oeuvres laïques d'éducation physique {UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un Parcours de Prévention Santé {PPS) en cours de validité. Le PPS est à compléter sur <https://pps.athle.fr/>
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (<https://www.courirenfrance.com/Questionnaire-Sante.pdf>) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Inscription et droits d'engagement (Comprenant les ravitaillements)

15kms : 15 € jusqu'au 31/12/2024 et 17€ à partir du 1er janvier 2025 - majoré à 20 € pour les inscriptions sur place

8kms : 10 € jusqu'au 31/12/2024 et 12€ à partir du 1er janvier 2025 - majoré à 15 € pour les inscriptions sur place

Les inscriptions se feront directement sur le site du chronométreur : www.chronospheres.fr

Elles seront closes 1h avant le départ de la course ou dès que le nombre maximal de 500 inscriptions sera atteint

Annulation et conditions d'indemnité

Seule la souscription de l'assurance annulation lors de l'inscription permettra d'obtenir le remboursement prévu dans les clauses de celle-ci.

Arrivée et récompenses

Les trois premiers au scratch hommes et femmes du 15 km

Les trois premiers au scratch hommes et femmes du 8 km

1er de chaque catégorie d'âge cadets, juniors et espoirs pour le 8kms, séniors, masters.
Pas de cumul possible avec le classement scratch.

Remise des prix 30 min après arrivée du premier coureur de chaque course.

Assurances

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.
Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré avec de la rubalise et une signalétique rouge.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Des signaleurs seront présents pour orienter les participants et assurer leur sécurité aux intersections. Des serre files seront également présents pour sécuriser la course.

Sécurité

La sécurité sera assurée par la Protection Civile.

Remise des dossards

Elle aura lieu le jour de la course à partir de 8H00 à la salle communale de Meymans (26) lieu de départ et d'arrivée des 2 courses

Ravitaillements

Un poste de ravitaillement commun aux 2 parcours sera approvisionné en boissons à mi-parcours. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée et sera adapté aux contraintes sanitaires applicable à cette date.

Abandons et Transferts

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation, dès son retour au point de départ/arrivée

Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, forts risques orageux ...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps pour cause de: Falsification de dossard - Absence de dossard - Absence de l'équipement obligatoire -Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) -- Refus de se faire examiner par un médecin. - manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation - Utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

Éthique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. En particulier, le parcours empruntant plusieurs secteurs appartenant à des privés nous demandons aux coureurs d'être particulièrement respectueux à ces endroits en ne s'écartant pas du tracé. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course
- s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.